



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide pratique du **Correspondant défense**





Édito



Mesdames, messieurs les correspondants de défense,

Vous avez été désignés correspondants défense par les membres du conseil municipal de la commune dont vous êtes élus. Votre mission est essentielle pour développer le lien Nation-armées et promouvoir l'esprit de défense auprès de vos administrés, dans chaque commune de notre territoire.

Nos armées, grâce à l'engagement des hommes et des femmes qui les composent, ont la lourde responsabilité d'assurer la protection des Français et de nos intérêts partout dans le monde, dans l'hexagone et dans nos outre-mer. Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, le monde a changé avec le retour d'un conflit de haute intensité en Europe. Ce nouveau contexte fait naître de nouvelles menaces auxquelles nous nous préparons avec la prochaine loi de programmation militaire qui permettra de doubler le budget des armées entre 2017 et 2027.

Mais ce qui fait la puissance de nos armées ne se réduit pas aux moyens que nous leurs donnons : les forces morales qui les soutiennent sont essentielles pour accompagner nos soldats dans leurs missions. C'est donc un élan qu'il nous faut créer auprès de nos concitoyens pour offrir à nos armées l'indispensable soutien de la Nation.

Mesdames, messieurs les correspondants de défense, je souhaite pouvoir travailler avec vous pour renforcer encore le soutien qu'apportent nos concitoyens à leurs armées. Chacun de vous, dans les communes dont vous êtes élus, avez le pouvoir de contribuer à cet effort collectif.

C'est le cas dans les collectivités qui ont sur leur territoire une emprise militaire : elles sont nombreuses et savent déjà à quel point les armées, ainsi que les familles de nos militaires, sont des acteurs territoriaux importants. Les familles de nos soldats acceptent avec eux les contraintes opérationnelles liés à leur engagement, et en particulier leur régime des mutations. L'action des communes auprès des militaires et de leurs familles est essentielle pour

renforcer et adapter les services que propose votre commune à leurs besoins. **En les aidant à trouver des solutions adaptées aux sujétions du statut militaire (pour la garde d'enfant, la scolarisation, l'emploi des conjoints, la recherche d'un logement, l'accès aux soins) vous avez le pouvoir de participer à rendre la France plus forte.** Sur l'ensemble de ces sujets, le ministère des Armées portera un nouveau Plan Famille, que nous souhaitons construire avec les collectivités accueillant des emprises militaires sur leur territoire.

C'est également le cas dans les communes qui n'ont pas d'emprises militaires sur leur territoire, mais qui peuvent encourager le soutien qu'apportent les Français à leurs armées par des actions en faveur de la jeunesse dans le cadre du SNU, de promotion de la réserve citoyenne et opérationnelle ou en témoignant de notre reconnaissance pour l'engagement de nos anciens combattants. **En vous emparant de ces enjeux, vous contribuerez à renforcer la résilience de notre Nation et l'engagement de nos jeunes pour les valeurs que défend notre pays.**

Mesdames, messieurs les correspondants de défense, je connais vos préoccupations, j'ai moi-même été maire et président du conseil départemental de l'Eure. Je connais les réalités auxquelles les élus locaux sont confrontés au quotidien. C'est parce que je sais combien votre engagement d'élu local est central dans la cohésion de notre Nation, que je vous fais appel pour engager un élan de soutien de nos compatriotes envers ceux qui ont choisi de risquer leur vie pour nous protéger.

Le ministère des Armées se tient prêt à vous accompagner dans les projets que vous choisirez de mener pour développer ces forces morales auprès de vos administrés. Votre interlocuteur privilégié, le Délégué Militaire Départemental, est à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches et renforcer les liens entre votre commune et nos armées.

Je sais pouvoir compter sur votre investissement dans cette mission, comme vous pouvez compter sur moi, dans l'intérêt de nos armées et celui de la France.

**Sébastien Lecornu,
Ministre des Armées**



Dans un contexte de retour de guerre en Europe et d'interrogation de la jeunesse autour de son histoire, nous devons renforcer le lien entre notre Nation et nos Armées.

Je suis convaincue que le renforcement de ce lien passe par une connexion forte avec nos territoires et les Françaises et les Français qui y vivent. Toute mon action est tournée vers les territoires, vers les femmes et les hommes qui se sont engagés et vers la jeunesse.

En tant qu'élue locale, j'ai conscience que vous êtes essentiels à cette réussite, vous, élus locaux et correspondants de défense, qui êtes le cœur battant de la République. Vous connaissez nos concitoyens, vous connaissez le monde combattant et vous connaissez l'histoire de nos territoires.

C'est votre engagement qui fait vivre notre mémoire nationale, qui aide à rendre plus tangible pour notre jeunesse le riche patrimoine de nos communes que sont les monuments aux morts, les stèles ou les plaques installées aux frontons des mairies avec les noms des hommes et des femmes tombés pour la France.

C'est votre engagement qui permet de développer sur nos territoires toutes les initiatives qui concourent à la transmission entre les générations : de l'enseignement de défense pour lequel je connais votre attachement aux visites sur les Hauts lieux de la mémoire nationale en passant par votre implication dans l'organisation des cérémonies.

Vous êtes des passeurs de mémoire indispensables pour renforcer l'adhésion aux valeurs de la République et être des relais précieux entre l'armée et les citoyens pour promouvoir l'esprit de défense et renforcer les forces morales de la Nation.

**Patricia Mirallès,
Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées
chargée des Anciens combattants et de la Mémoire**



Le ministère des Armées est ancré dans les territoires de France, dans ses communes, avec ses régiments et ses bases.

Les armées, c'est aussi la jeunesse : la défense du pays exige de disposer de femmes et d'hommes aptes aux conflits et aux chocs qui s'annoncent toujours plus rudes.

C'est pourquoi la politique de la jeunesse du ministère est ambitieuse. Cette ambition est indispensable en termes d'attractivité des métiers de la défense. Surtout, le lien armée-Nation doit se bâtir tôt dans le parcours citoyen.

Construire et entretenir ce lien, c'est développer la culture de l'engagement et des valeurs de la République. En complément des rendez-vous institutionnalisés tels que les Journées défense et citoyenneté pour 800 000 jeunes chaque année ou du Service militaire volontaire, l'action de nos élus est déterminante.

L'enjeu d'une bonne coopération entre les mairies et les armées est significatif : éveiller notre jeunesse à cet impératif de résilience et contribuer à consolider ses forces morales, dans un monde toujours plus incertain.

Les classes de défense, la Commission armées jeunesse et surtout le Service national universel que je porte sont les piliers de cet esprit de résilience et de cohésion, dont vous êtes les relais efficaces grâce à votre action et à celle du ministère.

Sarah El Haïry,
Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées
et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
chargée de la Jeunesse et du Service national universel



1. Développement du réseau des correspondants défense

- 1.1 Correspondants défense: quelle est ma mission? comment prendre contact avec les autorités locales?
- 1.2 Vous souhaitez développer les relations avec les associations régionales des auditeurs de l'IHEDN

2. Connaissance et actualité de la défense

Vous voulez:

- 2.1 Informer sur les opérations conduites par les forces armées
- 2.2 Organiser une conférence sur la défense
- 2.3 Organiser une visite sur un site militaire au profit des jeunes
- 2.4 Informer un établissement scolaire sur la procédure de demande et d'attribution de subventions

3. Parcours de citoyenneté

Vous avez besoin de:

- 3.1 Informer sur les actions du ministère des Armées en faveur de la jeunesse
- 3.2 Diffuser les informations relatives au recensement
- 3.3 Participer à une Journée défense et citoyenneté (JDC)
- 3.4 Informer sur le Service militaire volontaire (SMV)
- 3.5 Informer sur le Service national universel (SNU)
- 3.6 Informer sur les métiers de la défense
- 3.7 Organiser une rencontre avec des réservistes

4. Travail de mémoire

Vous voulez:

- 4.1 Inviter un ancien combattant à témoigner dans un établissement scolaire
- 4.2 Faire participer des jeunes à une cérémonie commémorative
- 4.3 Organiser une visite sur un lieu de mémoire
- 4.4 Présenter une exposition itinérante sur un thème lié à la mémoire
- 4.5 Élaborer un projet pédagogique avec un établissement scolaire à partir du monument aux morts
- 4.6 Sensibiliser les jeunes générations à l'action du Bleuet de France

5. Annexes

- 5.1 Les 11 journées nationales commémoratives
- 5.2 Les chiffres clés de la défense en France
- 5.3 La liste des Centres du service national et de la jeunesse (CSNJ)



Développement du réseau des correspondants défense

1

Correspondants défense : quelle est ma mission ? comment prendre contact avec les autorités locales ?

1.1

Le projet

Vous êtes conseiller municipal et avez été désigné correspondant défense dans votre commune. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

La Délégation militaire départementale (DMD) organise des réunions d'information au profit des correspondants défense du département. Vous avez été convié à assister à ces réunions ou le serez. Vous trouverez ci-dessous les informations essentielles sur la mission qui vous a été confiée.

Le rôle du correspondant défense

La mission des correspondants défense s'organise autour de trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen et la mémoire et le patrimoine.

Informers les citoyens sur la politique de défense de la France, qui vise à assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'extérieur. Pour vous permettre d'exercer pleinement cette mission, vous disposerez d'informations régulières qui vous seront directement adressées par la Délégation à l'information et à la communication de la défense (DlCoD) du ministère des Armées.

Sensibiliser les jeunes générations à la défense en constitue l'un des éléments essentiels. Composant le parcours de citoyenneté, l'enseignement de défense aide les jeunes à comprendre les valeurs qui fondent la République. Le recensement et la Journée défense et citoyenneté (JDC), moment privilégié pour aborder et débattre des questions de défense, offrent l'occasion aux jeunes d'une rencontre directe avec l'institution militaire. Vous pouvez solliciter le soutien des Centres du service national et de la jeunesse (CSNJ) pour mener à bien des actions dans votre commune.

Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

La mémoire éclaire la nécessité d'une défense et légitime l'effort de la Nation pour sa mise en œuvre. Vous pourrez vous appuyer sur le service départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) pour organiser des cérémonies commémoratives.

Pour vous accompagner dans votre mission, les fiches thématiques du présent guide ont été établies pour faciliter vos prises de contact et la mise en œuvre d'actions concrètes. Le Délégué militaire départemental (DMD) est votre point de contact, il saura vous conseiller et soutenir toutes les actions que vous souhaitez mener sur les questions de défense.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec la Délégation militaire départementale.
- Prenez connaissance des informations qui vous sont adressées par la DlCoD.
- Préparez un projet au profit des habitants de la commune.
- Associez au projet des correspondants défense et des habitants des communes avoisinantes.
- Informez sur l'événement et proposez des initiatives pour d'autres projets.

Les étapes

1. Prendre contact

- Le délégué militaire départemental est votre point de contact local privilégié. Faites-vous connaître auprès de la Délégation militaire départementale et de la préfecture – première étape après toute nouvelle désignation d'un correspondant défense au sein d'un conseil municipal. Cette démarche permet à la préfecture d'établir la liste des correspondants défense du département.

2. Préparer

- Consultez le site Internet du ministère des Armées (www.defense.gouv.fr) pour toute information relative à votre rôle.
- Proposez des projets en faveur des habitants de votre commune dans les domaines suivants: connaissance de la défense et de son actualité, parcours de citoyenneté, devoir de mémoire.
- Menez des actions destinées à développer le réseau des correspondants défense au niveau local avec les communes les plus proches en liaison avec la Délégation militaire départementale.

3. Contribuer

- Sollicitez le soutien de la Délégation militaire départementale pour obtenir un conseil, de nouveaux contacts, voire pour une étude en commun des projets et de leur mise en œuvre.
- Rencontrez les correspondants défense des communes avoisinantes pour bénéficier de leur expérience et faire part de la vôtre.
- Utilisez le site Internet du ministère des Armées pour obtenir des contacts et de la documentation.

4. Enrichir

- Possibilité de bénéficier du soutien du délégué militaire départemental pour la mise en œuvre du projet.
- Mettez en place un réseau à votre échelle en vous faisant connaître auprès des habitants de votre commune.

5. Informer

- Appuyez-vous sur des outils de communication pour mettre en œuvre de nouveaux projets (panneaux d'affichage, bulletin municipal, site Internet de la commune...).
- Veillez à la bonne visibilité des partenaires sollicités, notamment si l'événement donne lieu à un article dans le bulletin municipal ou dans un journal local.

Ma délégation militaire de défense :

Le projet

Les associations régionales d'auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN) constituent un des éléments fondamentaux de la diffusion de l'esprit de défense. Elles sont une composante des trinômes académiques au même titre que le représentant du recteur et le délégué militaire départemental. Au niveau départemental, le référent correspondant défense de l'Union-IHEDN, sous la direction de son président d'association régionale, appuie les actions du préfet, du délégué militaire départemental et de la Délégation à l'information et à la communication de la défense (DlCoD) au profit des correspondants défense.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec l'association régionale des auditeurs de l'IHEDN.
- Rencontrez le référent correspondant défense de l'Union-IHEDN et concertez-vous pour le développement de projets communs.
- Parlez-en avec les correspondants défense des communes avoisinantes.
- Présentez l'initiative dans le bulletin municipal.
- Publiez régulièrement des informations sur les actions menées dans le bulletin municipal, voire dans la presse locale.

Les étapes

1. Prendre contact

- Informez-vous sur l'IHEDN et sur ses associations régionales en consultant son site Internet www.ihedn.fr.
- Prenez contact avec l'association des auditeurs de l'IHEDN de votre région afin de vous inscrire dans son réseau d'intervention, de vous faire connaître et de vous associer à ses activités.

2. Préparer

- Faites le point sur les initiatives et les projets à l'étude (ou les projets déjà menés le cas échéant) dans votre commune sur les thématiques liées à la défense.
- Bénéficiez des avis et des conseils du délégué militaire départemental et du référent correspondant défense.

3. Contribuer

- Faites le compte rendu de vos actions respectives et des moyens à mettre en œuvre.
- Étudiez avec eux les projets possibles: organisation de visites de sites militaires et lieux de mémoire, de colloques, de conférences, de campagnes d'information sur des questions de défense, etc.
- Convenez d'une date, d'un lieu, d'une thématique.

4. Enrichir

- Faites part de votre expérience aux correspondants défense des communes avoisinantes.
- Créez si possible un réseau à l'échelle de plusieurs communes pour des projets conjoints.

5. Informer

- Présentez l'activité dans le bulletin municipal.
- Utilisez ce vecteur pour présenter les différents acteurs du projet (rôle, autres initiatives, implications sur le plan local, etc.).
- Vous pourrez proposer un compte rendu des prochaines actions dans le bulletin ou dans la presse locale.



Connaissance et actualité de la défense

2

Informer sur les opérations conduites par les forces armées

Le projet

Grâce aux médias, les citoyens sont informés des événements, parfois tragiques, qui ont lieu sur les théâtres d'opération. Si un site militaire se trouve à proximité de leur commune et que certains jeunes militaires sont engagés en opération, les habitants sont particulièrement attentifs à ces actualités. Vous souhaitez que vos concitoyens soient tenus informés facilement et régulièrement.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental.
- Visitez la page « Opérations » du site Internet du ministère des Armées et abonnez-vous aux réseaux sociaux @Armée française
- Proposez un travail de réflexion avec le conseil municipal.
- Mettez en place un espace d'information « défense » à la mairie.
- Partagez votre expérience avec les correspondants défense des communes voisines.
- Créez une rubrique « défense et société » dans le journal municipal.
- Encouragez une publication régulière d'articles dans le bulletin municipal.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental.
- Consultez le site Internet du ministère des Armées pour obtenir toutes les informations relatives à la présence militaire française en opération (<https://www.defense.gouv.fr/operations>).
- Consultez également la vision stratégique du chef d'état-major des armées, qui assure le commandement des opérations militaires et est responsable de l'emploi opérationnel des forces : [https://www.defense.gouv.fr/ema/chef-](https://www.defense.gouv.fr/ema/chef-detat-major-armees/vision-strategique-du-chef-detat-major-armees-fresgb)

[detat-major-armees/vision-strategique-du-chef-detat-major-armees-fresgb](https://www.defense.gouv.fr/ema/chef-detat-major-armees/vision-strategique-du-chef-detat-major-armees-fresgb)

2. Préparer

- Proposez votre projet à l'équipe municipale. De cette façon, elle sera informée des activités liées à la défense et à la citoyenneté dans la commune, et les décisions pourront se prendre en commun.
- Créez un espace « défense et société » sur les panneaux d'information de la mairie.
- Consultez les revues de défense ainsi que la lettre hebdomadaire de communication sur les opérations, sur les grands sujets interarmées et sur l'actualité du chef d'état-major des armées disponible à cette adresse <https://www.defense.gouv.fr/ema/lettres-hebdomadaires-communication>

3. Contribuer

- Votre action facilitera la prise de conscience par les citoyens du rôle des forces françaises en opération.
- Votre action renforcera le lien armées-Nation.
- Vous permettrez également aux autres membres du conseil municipal d'avoir une meilleure compréhension des sujets relatifs aux opérations qui sont évoqués dans les médias (télévision, presse écrite, etc.).

4. Enrichir

- Faites part de vos initiatives aux correspondants des autres communes lors des réunions d'information avec les autorités militaires du département.
- Proposez une aide à la mise en place d'un dispositif d'information dans les communes avoisinantes.

5. Informer

- Publiez un article sur les militaires engagés en opération et sur leur mission dans le bulletin municipal.
- Sensibilisez la presse locale au sujet.
- Proposez une information régulière sur la défense, sur les panneaux d'affichage ou sur le site Internet de la mairie.

Le projet

Vous souhaitez sensibiliser vos concitoyens aux questions de défense. Vous envisagez d'organiser une conférence, suivie d'un débat, dans une salle communale.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental et le site militaire le plus proche.
- Proposez un travail de réflexion avec le conseil municipal, les professeurs et les élèves d'un établissement scolaire.
- Organisez une conférence pour les habitants de la commune.
- Invitez le délégué militaire départemental et un professeur d'histoire-géographie à animer le débat.
- Faites participer un ancien combattant.
- Suggérez de nouveaux projets pour organiser d'autres conférences dans les collèges et la visite d'un site militaire.
- Publiez un article dans le bulletin municipal.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental et le commandant du site militaire le plus proche.
- Sollicitez leur présence et leur intervention à l'occasion de la conférence.
- Faites appel aux directeurs des établissements scolaires de la commune pour associer les professeurs et les élèves à cette démarche.

2. Préparer

- Organisez une réunion à la mairie pour définir les thèmes de la conférence en présence des professeurs et d'un représentant du site militaire.
- Encouragez un travail de réflexion en classe sur les thèmes proposés pour la conférence.

- Choisissez des intervenants. Ex. : un habitant de la commune qui a connu la Seconde Guerre mondiale ou vécu un conflit, un militaire qui a récemment été engagé dans une opération.
- Invitez un professeur d'histoire-géographie pour animer le débat et transmettre les questions préparées par les jeunes avant la tenue de la conférence.
- Convenez d'une date et d'un lieu.
- Consultez les revues de défense.

3. Contribuer

- Invitez les habitants de la commune à prendre part à cette manifestation.
- Donnez l'occasion aux différentes générations de donner leur point de vue et de débattre sur des questions qui concernent de près ou de loin tous les citoyens.

4. Enrichir

- Cette rencontre permettra une collaboration intéressante entre le ministère des Armées et celui de l'Éducation nationale, avec une meilleure connaissance respective des institutions.
- Vous pourrez par la suite mettre en place un rendez-vous trimestriel pour des conférences sur les thématiques défense (engagement des forces, présence des forces françaises à l'étranger, parcours citoyen, devoir de mémoire, ancien combattant, impact économique de la défense, participation à la promotion et à l'insertion sociales et professionnelles, etc.).

5. Informer

- Publiez le compte rendu de la conférence dans le bulletin municipal et sur le site Internet le cas échéant.
- Annoncez sur le site en ligne les prochains rendez-vous.

Le projet

Vous souhaitez organiser une visite du site militaire implanté à quelques kilomètres de votre commune, au profit de vos concitoyens, et en particulier des jeunes.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec les responsables des établissements scolaires de la commune.
- Rencontrez le chef d'une implantation militaire (base aérienne, navale ou régiment) par l'intermédiaire du délégué militaire départemental.
- Favorisez la rencontre entre les personnels enseignants et le chef de l'unité militaire.
- Proposez un travail de réflexion avec les élèves.
- Organisez la visite du site militaire.
- Proposez la réalisation d'un compte rendu.
- Élaborez un nouveau projet en liaison avec des anciens combattants et la commune voisine.
- Publiez un article dans le bulletin municipal.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec les responsables des établissements scolaires de la commune pour leur soumettre votre projet.
- Rencontrez plusieurs professeurs chargés de l'enseignement de défense en classe de 3^e au collège et de 1^{re} au lycée.
- Mettez-vous en relation avec le chef du site militaire grâce à la Délégation militaire départementale.

2. Préparer

- Obtenez l'accord de principe de l'ensemble des acteurs.
- Organisez des réunions de travail avec les enseignants concernés et le chef du site militaire.
- Consultez le site Internet du ministère des Armées www.defense.gouv.fr comme point d'ancrage à la réflexion.

- Proposez aux élèves et aux professeurs d'aborder ensemble les questions de défense (aspects historiques, sociaux, économiques, politiques...).

3. Contribuer

- Sollicitez le soutien de la municipalité pour mettre à disposition un moyen de transport (par exemple le bus de ramassage scolaire). Des parents d'élèves peuvent accompagner le groupe.
- La présentation de l'unité militaire et de ses missions peut être suivie d'une visite des installations et d'une séance de questions aux militaires.

4. Enrichir

- Proposez un travail d'écriture et de réflexion par les élèves, encadrés par les professeurs sur la visite (ce qu'ils ont vu, découvert, appris...).
- Un comité de lecture et un jury pourraient être composés avec des élèves.
- Des travaux peuvent ensuite être exposés dans l'établissement scolaire, à la mairie, et adressés au chef de corps du site militaire.
- Proposez d'associer des anciens combattants à la prochaine visite.
- Organisez, avec l'homologue de la commune voisine et le concours de la Délégation militaire départementale, une conférence au profit des élèves issus de deux communes (au lycée, à la mairie ou à la maison des jeunes).

5. Informer

- Publiez un article dans le bulletin municipal pour annoncer, puis pour relater, la visite. Illustration avec des textes rédigés par les élèves.
- Proposez au journal local de couvrir la prochaine visite et d'assister à la conférence.

Le projet

Vous souhaitez informer les établissements scolaires ou agricoles de votre commune des modalités relatives à l'attribution d'une subvention dans le cadre d'un projet pédagogique en rapport avec l'enseignement de défense, le patrimoine militaire ou la mémoire des conflits contemporains. Cette procédure est régie par une circulaire établie entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (DGESCO) et le ministère des Armées (SGA/DMCA) du 9 février 2017 dans le cadre du protocole interministériel du 20 mai 2016 entre les ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et de la Défense.

De plus, chaque année, la Direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) propose trois appels à projets en partenariat avec l'Éducation nationale, l'Enseignement agricole et de nombreux partenaires publics et associatifs (<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/appels-projets-pedagogiques>). Les établissements scolaires souhaitant répondre à un appel à projets pourront disposer de ressources pédagogiques et d'un soutien financier spécifique. Les meilleurs projets peuvent faire l'objet d'un film documentaire et être distingués lors de la cérémonie nationale « Héritiers de mémoire » qui se tient chaque année fin mai au Panthéon.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec les établissements scolaires et agricoles et la DMCA.
- Consultez les sites Internet du ministère des Armées, du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.
- Organisez une réunion avec les enseignants.
- Proposez un travail de réflexion avec les enseignants sur un projet pédagogique.
- Échangez avec les correspondants défense des communes voisines.

- Présentez le projet - et faites par la suite le compte rendu - dans le bulletin municipal et à la presse locale.

Les étapes

1. Prendre contact

- Contactez les établissements de votre commune, la DMCA, en particulier le bureau de l'action pédagogique et de l'information mémorielles (courriel: dmca-bapim.correspondant.fct@intradef.gouv.fr ou le secrétariat : 0988682012). De nombreuses informations (dispositifs de soutien et offre pédagogique des lieux de mémoire en France et en Europe) sont disponibles sur le site <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/educadef>. Une présentation complète de l'ensemble des soutiens proposés par la DMCA est disponible sur <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/les-mallettes-de-soutien-lenseignement-de-defense>.
- Consultez également le site Internet du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse www.eduscol.education.fr, et celui de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire www.chlorofil.fr afin d'obtenir les informations complémentaires.

2. Préparer

- Rassemblez la documentation nécessaire selon que le porteur de projet est l'établissement scolaire ou la collectivité territoriale (<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/le-financement-et-les-demarches>). Les projets pédagogiques peuvent également être portés par les trinômes académiques (<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/laction-des-trinomes-academiques>).
- Organisez une réunion avec les enseignants.

3. Contribuer

- Présentez les modalités de la procédure aux enseignants (pièces justificatives nécessaires, avis préalable de l'inspection académique ou du rectorat, calendrier des commissions de subventions, etc.).

- Transmettez la documentation recueillie (dossier de demande de subvention, circulaire DMCA-DGESCO) par voie postale à l'adresse DMCA/SDMC/BAPIM 60 boulevard du Général Martial Valin CS 21623 – 75509 PARIS CEDEX 15 ou par voie électronique (dmca-bapim.correspondant.fct@intra.def.gouv.fr).
- Proposez des projets pédagogiques en concertation avec les enseignants.
- Assistez à l'événement (exposition, conférence, témoignage...).

4. Enrichir

- Contactez les communes voisines en vue d'un échange sur la procédure initiée et les expériences de chacun.
- Votre action permettra de mieux faire connaître aux jeunes et au corps enseignant le rôle de la défense dans la société actuelle et passée, et d'éclairer la réflexion sur les valeurs défendues par le monde combattant.

5. Informer

- Présentez le projet pédagogique, puis le compte rendu, dans le bulletin municipal et, le cas échéant, dans la rubrique « défense et société » du site Internet de la municipalité.
- Invitez l'établissement scolaire à informer la DMCA sur la réalisation du projet afin que ce dernier soit valorisé au niveau national.



Parcours de citoyenneté

3

Informier sur les actions du ministère des Armées en faveur de la jeunesse

Le projet

Vous souhaitez être informé des actions du ministère des Armées en faveur de la jeunesse afin de mieux informer les jeunes administrés de la commune et leurs parents ou tuteurs sur la politique ambitieuse du ministère pour la jeunesse, fondée sur l'attractivité, la citoyenneté et l'insertion professionnelle.

La synthèse des étapes

- Informez-vous sur les différents dispositifs auprès de la Délégation militaire départementale, du Centre du service national de la jeunesse le plus proche (27 en métropole et 6 en Outre-mer) ou en consultant la rubrique jeunesse du site Internet du ministère des Armées et la plate-forme 1^{re} expérience défense.
- Proposez aux acteurs jeunesse de votre commune de participer à une séance d'information (appui éventuel de la DMD ou du CSNJ).
- Publiez un article sur le projet dans le bulletin municipal et proposez aux médias locaux un article ou un dossier sur le sujet.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec la DMD qui dispose des informations relatives aux actions du ministère des Armées en faveur de la jeunesse.
- Prenez contact avec le CSNJ le plus proche. Il dispose également de toutes les informations nécessaires.

2. Préparer

- Consultez la rubrique jeunesse du site Internet du ministère des Armées (www.defense.gouv.fr/junesse) qui présente les actions du ministère en faveur de la jeunesse suivant quatre thématiques majeures :
 - **parcours** de citoyenneté : enseignement de défense, recensement, Journée défense et citoyenneté ;

- **étudier** et se former : lycées de la défense, cordées de la réussite, Service militaire volontaire...
 - **découvrir** le ministère des Armées : stages de 3^e, cadets de la défense, classes de défense, préparations militaires, missions de service civique...
 - **avoir** une première expérience professionnelle ou travailler au ministère des Armées : apprentissages, stages, contrats armées-jeunesse, métiers civils et militaires du ministère...
- Consultez le site www.stages.defense.gouv.fr qui recense les offres d'apprentissage, de stages et de contrats armées-jeunesse du ministère.
 - Pour les communes disposant d'un compte sur majdc.fr, vous pouvez aussi y trouver des informations sur les dispositifs du ministère des Armées en faveur de la jeunesse.

3. Contribuer

- Développez la rubrique consacrée à cette thématique sur le site Internet de la commune.
- Informez les autres membres du conseil municipal sur les actions du ministère des Armées en direction de la jeunesse.
- Étudiez avec un établissement volontaire la possibilité de créer une classe de défense.
- Faites la promotion des stages de 3^e au sein du ministère des Armées, notamment si une entité du ministère est située sur le territoire de la commune ou à proximité.
- Informez les jeunes les plus en difficulté (ou pas) sur les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle du ministère des Armées : service militaire volontaire et son équivalent pour l'Outre-mer, le service militaire adapté (qui relève du ministère des Outre-mer), apprentissages, stages...

4. Enrichir

- Informez la DMD et le CSNJ de rattachement sur le retour des jeunes en ce qui concerne les actions du ministère des Armées en direction de la jeunesse (expériences vécues...).

5. Informer

- Informez aussi les acteurs jeunesse de la commune sur le Service national universel (www.snu.gouv.fr) et sur la contribution du ministère des Armées au SNU, notamment si le territoire de la commune accueille un centre SNU : journée consacrée à la défense lors de la phase 1 du SNU (stage de cohésion de 2 semaines) ¹, missions d'intérêt général relevant du ministère des Armées pour la phase 2 du SNU, engagement possible au sein du ministère dans le cadre de la phase 3 du SNU...

- Faites connaître les publications du ministère des Armées sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube...): *#ArméesJeunesse*.

Mon centre du service national et de la jeunesse :



¹ Cette journée, la journée défense et mémoire nationales, devrait remplacer à terme l'actuelle JDC.

Le projet

Vous voulez vous assurer que vos concitoyens sont bien informés sur l'obligation de recensement. Première mission de la commune dans le domaine de la défense, le recensement permet aux jeunes, filles et garçons, d'être convoqués à la Journée défense et citoyenneté (JDC). Il est également indispensable avant 18 ans pour se présenter aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, comme le baccalauréat.

La synthèse des étapes

- Bénéficiez du soutien du Centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) dont dépend votre commune.
- Réalisez des entretiens avec les personnes proches des jeunes au quotidien.
- Faites circuler l'information sur le recensement (affiches, Internet, courriers, etc.).
- Publiez un article sur le recensement et sur la JDC dans le bulletin municipal.

Les étapes

1. Prendre contact

- Renseignez-vous auprès du CSNJ dont dépend votre commune pour obtenir les informations relatives au recensement.
- Mettez-vous en relation avec toutes les personnes de la commune qui travaillent avec les jeunes (personnels des établissements scolaires, membres des associations sportives, etc.) pour les sensibiliser à cette question.

2. Préparer

- Consultez le site Internet du ministère des Armées: le Secrétariat général pour l'administration (SGA) délivre toutes les informations utiles.
- Mettez en commun les informations recueillies pour constituer un dossier sur le parcours de citoyenneté (enseignement de défense, recensement et JDC).

- Consultez l'équipe municipale pour mettre en place une campagne d'information sur le recensement.

3. Contribuer

- Développez la rubrique consacrée à cette thématique sur le site Internet de la commune.
- Disposez des affiches sur le recensement (*hall* de l'hôtel de ville, panneaux d'affichage des établissements scolaires, etc.).
- Informez les autres membres du conseil municipal sur la possibilité de consulter en mairie la documentation sur le recensement et le parcours de citoyenneté.

4. Enrichir

- En plus d'améliorer le taux de recensement, votre action permettra aux habitants de la commune de prendre conscience de l'importance du recensement, un des premiers actes volontaires marquant l'entrée des jeunes dans la vie adulte (les données du recensement favorisent l'inscription d'office sur les listes électorales).

5. Informer

- Proposez une idée d'article ou d'encart pour le bulletin municipal ou le site Internet de la mairie.
- Transmettez des éléments sur le recensement au journal local pour que l'information puisse être relayée le plus largement possible.

Le projet

Vous souhaitez être informé des modalités de la Journée défense et citoyenneté (JDC). Depuis la suspension de la conscription en 1997, tous les jeunes Français, filles et garçons, y sont convoqués. La finalité principale de cette journée est de sensibiliser les jeunes générations aux questions de défense, en particulier sur le rôle et les missions dévolus aux forces armées, en complément de l'enseignement de défense délivré dans les établissements scolaires.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec le Centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) le plus proche.
- Sollicitez une date pour participer à une JDC, en y associant peut-être les correspondants défense des communes avoisinantes.
- Participez à la journée.
- Proposez aux équipes pédagogiques des établissements scolaires de la commune d'organiser une séance d'information en classe.
- Publiez un article sur le sujet dans le bulletin municipal.
- Proposez à la presse locale de publier un article plus complet ou un dossier sur le sujet.

Les étapes

1. Prendre contact

- Appelez le CSNJ dont dépendent les jeunes de la commune.
- Prenez rendez-vous pour assister à une JDC dans le CSNJ qui accueille les jeunes du département.

2. Préparer

- Consultez le site Internet du ministère des Armées et les revues de défense.
- Prenez connaissance des modalités de la Journée défense et citoyenneté.
- Identifiez toutes les étapes du parcours de citoyenneté pour préparer la journée.

- Proposez aux correspondants défense des communes voisines de se joindre à la visite.

3. Contribuer

- Rendez-vous donné à 8h00 devant le site de la JDC (adresse transmise par le CSNJ de rattachement). Les jeunes attendent aussi avec leur convocation.
- Présentez-vous auprès de la personne qui accueillera les jeunes, puis aux personnes qui animeront la journée.
- Vous assistez à la présentation des problématiques de défense, aux tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française, à l'activité défense sécurité et à la remise des certificats individuels de participation.

4. Enrichir

- Essayez de vous entretenir avec des jeunes qui ont effectué récemment leur JDC.
- Proposez la mise en place d'une information en mairie sur la JDC (qu'est-ce que c'est, comment est-on convoqué, quel est le programme de la journée, etc.).
- Proposez à des professeurs chargés de l'enseignement moral et civique d'en parler pendant le cours.
- Préparez un article pour le bulletin municipal et pour le site Internet de la commune.

5. Informer

- Publiez votre témoignage sur la journée dans le bulletin municipal.
- Diffusez les informations à mettre en ligne sur le site Internet de la commune.
- Sollicitez un entretien avec le correspondant du journal local pour la préparation d'un article à ce sujet.

Le projet

Vous avez entendu parler d'un dispositif mis en place par le ministère des Armées pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes Français de métropole âgés de 18 à 25 ans. Le Service militaire volontaire (SMV), avec ses cinq régiments/centres² répartis dans cinq régions, est la réponse. Vous souhaitez en savoir plus pour informer les jeunes de votre commune.

La synthèse des étapes

- Renseignez-vous sur le SMV, dispositif destiné à favoriser l'insertion des jeunes en difficulté (le-smv.gouv.fr).
- Organisez des réunions d'information au profit des jeunes et des acteurs sociaux de la commune et des communes avoisinantes.
- Publiez le portrait d'un jeune bénéficiaire du SMV dans le bulletin municipal et dans la presse locale.

Les étapes

1. Prendre contact



- Consultez le site Internet du ministère des Armées. Dans l'espace consacré aux jeunes, une rubrique est destinée à informer le grand public sur le Service militaire volontaire.

- <https://www.defense.gouv.fr/jeunesse/etudier-et-se-former/service-militaire-volontaire-smv>
- www.le-smv.gouv.fr
- Prenez contact avec la Délégation militaire départementale et la préfecture pour plus d'informations.

2. Préparer

- Prenez contact avec le chef de corps du régiment ou du centre SMV, ou son chef d'antenne (Châlons-en-Champagne et Marseille) le plus proche de votre commune.
- Recueillez de la documentation pour la distribuer en mairie.

3. Contribuer

- Accueillez une équipe de recrutement du SMV et organisez des réunions d'information au profit des jeunes, des associations et des services sociaux de la ville.
- Associez des communes voisines à ces réunions d'information.

4. Enrichir

- Grâce au SMV, des jeunes de la commune, en difficulté, ayant quitté l'école sans qualification, pourront bénéficier d'une formation de 8 à 12 mois comprenant une remise à niveau scolaire, une formation comportementale et citoyenne, une formation professionnelle et le passage du permis de conduire.
- Autour de l'encadrement militaire, des professeurs de l'Éducation nationale, des assistantes sociales, des psychologues et de nombreux partenaires institutionnels et économiques donnent toutes les chances aux jeunes de s'insérer dans la vie professionnelle.

5. Informer

- Diffusez en mairie des informations sur les modalités d'inscription dans une unité du SMV (panneau d'affichage, site Internet de la municipalité).
- Publiez des articles dans le bulletin municipal et dans la presse locale.

² 1^{er} RSMV à Montigny-lès-Metz et son antenne à Châlons-en-Champagne, 2^e RSMV à Brétigny-sur-Orge, 3^e RSMV à La Rochelle, CSMV-Air à Ambérieu-en-Bugey et son antenne de Marseille, CSMV-Marine à Brest.

Le projet

Vous souhaitez informer les jeunes de votre commune sur le Service national universel (SNU).

Le SNU vise à créer un temps nouveau au moment du passage à l'âge adulte. Il est ouvert à tous les jeunes Français entre 15 et 17 ans. Ce projet à l'ambition de faire vivre à nos jeunes les principes, les valeurs et l'idéal de la République. Il poursuit également un objectif de mixité sociale et de cohésion à travers la rencontre de jeunes d'horizons variés.

Ouvert à tous les jeunes volontaires, le SNU se décline aujourd'hui en trois étapes :

- Un séjour de cohésion de 12 jours en internat qui s'effectue dans un autre département que celui de résidence. Sa réalisation permet notamment aux jeunes volontaires qui y participent d'obtenir leur certificat de réalisation de la JDC.
- Une mission d'intérêt général qui s'effectue dans l'année qui suit le séjour de cohésion et qui permet à chaque jeune de s'engager dans différents domaines, notamment celui de la défense.
- Un engagement plus long, si le jeune le souhaite, qui peut notamment se réaliser en devenant réserviste.

Le service national poursuit sa montée en puissance et, en 2023, plusieurs sessions seront organisées sur l'ensemble du territoire.

La synthèse des étapes

- Renseignez-vous sur le SNU, sur le site www.snu.gouv.fr
- Organisez des réunions d'information au profit des jeunes et des acteurs sociaux de la commune et des communes avoisinantes.
- Publiez le portrait d'un jeune volontaire du SNU dans le bulletin municipal et dans la presse locale.

Les étapes

1. Prendre contact

- Consultez le site Internet www.snu.gouv.fr et ses différentes rubriques. Vous y trouverez à la fois une description des différentes phases du SNU, des informations sur les prochaines sessions et un accès à vers la plate-forme d'inscription, des témoignages d'anciens volontaires et encadrants. Un kit de communication est également disponible pour vous accompagner dans la mise en place de votre dispositif d'information.
- Prenez contact avec la Délégation militaire départementale, le Centre du service national et de la jeunesse (qui organise les journées défense et mémoire des séjours de cohésion) et les Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

2. Préparer

- Prenez contact avec le chef de projet SNU au sein du SDJES pour échanger avec lui sur les modalités de mise en œuvre du SNU.
- Consultez le kit de communication et imprimez de la documentation pour la distribuer en mairie.

3. Contribuer

- Accueillez le chef de projet SNU de votre département et organisez des réunions d'information au profit des jeunes, des associations et des services sociaux de la ville.
- Associez des communes voisines à ces réunions d'information.
- Invitez des anciens volontaires du SNU à participer aux différentes cérémonies organisées par la commune.

4. Enrichir

- Grâce au SNU, des jeunes de la commune pourront vivre une expérience de cohésion avec des jeunes venus de différents horizons. Ils participeront à des activités très variées centrées notamment sur la résilience et l'enga-

gement et qui visent à développer un esprit de cohésion et d'entraide (journées dédiées aux enjeux de défense et de mémoire, de sécurité intérieure, sport et activités physiques, activités culturelles, chantiers participatifs, visites, rites républicains etc.).

- À l'issue de leur séjour de cohésion, ils pourront s'engager dans une mission d'intérêt général dans leur commune auprès d'une association, d'un service public ou même de la collectivité.

5. Informer

- Diffusez en mairie des informations sur les modalités d'inscription au SNU (panneau d'affichage, article sur le site internet, informations sur vos comptes de réseaux sociaux etc.).
- Publiez des articles dans le bulletin municipal et dans la presse locale en interrogeant des jeunes volontaires, leurs familles, des encadrants (certains anciens militaires participent à l'encadrement des séjours de cohésion) etc.



Le projet

Vous souhaitez informer les jeunes de votre commune sur les opportunités professionnelles offertes par les armées. Vous envisagez de diffuser l'information le plus largement possible.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental.
- Visitez un Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA).
- Discutez avec des militaires.
- Participez à un forum pour l'emploi.
- Préparez des fiches pour l'accueil en mairie.
- Publiez un article dans le bulletin municipal.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec la Délégation militaire départementale.
- Demandez les coordonnées des centres d'information et de recrutement proches de votre commune.
- Prenez contact avec les centres de recrutement les plus proches.
- Consultez le site Internet du ministère des Armées (www.defense.gouv.fr) et les revues spécialisées dans les questions de défense.

2. Préparer

- Prenez rendez-vous pour visiter un CIRFA.
- Dialoguez avec les militaires du CIRFA pour savoir comment s'effectuent les recrutements.
- Renseignez-vous sur les prochaines participations des armées aux forums emploi organisés dans les établissements scolaires des environs.
- Visitez les sites Internet dédiés au recrutement (sengager.fr..).

3. Contribuer

- Rédigez un article dans le bulletin municipal pour donner un aperçu des différents aspects des métiers de la défense et des opportunités offertes dans les armées à tout niveau d'études.
- Affichez en mairie un message annonçant le forum.
- Participez au forum.
- Relayez les informations relatives aux journées portes ouvertes des unités militaires de la région.

4. Enrichir

- Préparez des fiches regroupant les coordonnées des CIRFA de la région, et mettez-les à la disposition des jeunes en mairie (informations disponibles auprès du Centre du service national et de la jeunesse [CSNJ] le plus proche et sur le site Internet du ministère des Armées).
- Réalisez d'autres fiches pouvant intéresser toutes les tranches d'âge. Les citoyens peuvent ainsi être informés sur les préparations militaires ou sur la réserve militaire, par exemple (voir autres fiches de ce fascicule).

5. Informer

- Affichez dans le *hall* d'entrée de la mairie des informations sur les métiers de la défense, en signalant que des fiches synthétiques et des fascicules sont également disponibles en consultation.
- Publiez les informations dans le bulletin municipal, accompagnées des coordonnées des centres.

Le projet

Vous souhaitez informer vos concitoyens sur la réserve militaire : son existence, ses missions, les modalités d'engagement, etc.

La synthèse des étapes

- Informez-vous sur le Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM / Secrétariat général de la Garde nationale).
- Prenez contact avec le délégué militaire départemental et avec le CSRM.
- Prenez contact avec une unité de réserve d'un site militaire de la région.
- Organisez la conférence avec la présence de réservistes.
- Publiez un article dans le bulletin municipal pour faire partager les témoignages.

Les étapes

1. Prendre contact

- Consultez le site internet de la Garde nationale (www.garde-nationale.gouv.fr).
- Prenez contact avec le délégué militaire départemental pour l'informer de votre démarche et recueillir des informations supplémentaires.
- Consultez la page dédiée « partenaires de la défense » sur le site de la Garde nationale (<https://garde-nationale.gouv.fr/partenaires-de-la-defense>) pour obtenir la liste des partenaires qui ont signé une convention de soutien à la politique de la réserve militaire avec le ministère des Armées (entreprises, établissements scolaires, collectivités territoriales, etc.).
- Contactez les unités signalées par le délégué militaire départemental et/ou les associations de réservistes (coordonnées disponibles sur le site Internet du CSRM) pour être mis en relation avec des réservistes.

2. Préparer

- Prenez rendez-vous avec plusieurs réservistes exerçant dans des domaines différents (entreprise privée, administration, profession libérale, etc.).
- Définissez un thème (ex. : « être réserviste aujourd'hui », « comment concilier le travail et la période de réserve ? », etc.).
- Choisissez une date et d'un lieu pour la conférence et informez les habitants de la commune (affichage en mairie, bulletin municipal, site Internet...).
- Sollicitez le soutien du CSRM / Secrétariat général de la Garde nationale et des associations pour la documentation (supports de présentation, brochures, *clip* de présentation de la réserve militaire à télécharger sur le site Internet de la Garde nationale).

3. Contribuer

- Accueillez le(s) réserviste(s) pour son (leur) témoignage.
- Engagez l'échange avec l'assistance.
- Votre action offrira l'occasion d'aborder la question de la défense aujourd'hui et du lien entre société civile et institution militaire.

4. Enrichir

- Proposez un nouveau projet à l'occasion de la prochaine cérémonie commémorative pour une remise de médailles aux réservistes de la commune.

5. La communication

- Publiez l'*interview* d'un réserviste dans le bulletin municipal et/ou sur le site Internet de la mairie.
- Proposez à la presse locale la publication d'un article sur la réserve militaire ou d'un portrait de réserviste.



Travail de mémoire

4

Inviter un ancien combattant ou une victime d'un conflit contemporain à témoigner dans un établissement scolaire

Le projet

Vous souhaitez qu'un ancien combattant ou une victime d'un conflit contemporain vienne témoigner dans un établissement scolaire ou agricole à l'occasion notamment de la commémoration du 11 novembre 1918 ou du 8 mai 1945.

Le projet peut être soutenu pédagogiquement et financièrement par la Direction de la mémoire, de la culture et des archives, dans le cadre notamment de l'action des trinômes académiques.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec la Délégation militaire départementale.
- Prenez contact avec les responsables de l'établissement, du service départemental de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONaCVG), et avec les associations d'anciens combattants.
- Rencontrez les professeurs.
- Organisez une réunion de travail avec l'équipe enseignante.
- Faites se rencontrer au préalable le témoin et l'équipe enseignante en votre présence
- Assistez au témoignage.
- Encouragez les élèves à poursuivre la réflexion.
- Publiez un article dans le bulletin municipal.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental.
- Prenez contact avec le trinôme académique.
- Contactez les responsables de l'établissement scolaire ou agricole le plus proche pour soumettre le projet et rencontrez des enseignants.
- Contactez le service départemental de l'Office

national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) qui peut vous mettre en contact avec les associations d'anciens combattants du département et de potentiels témoins

- Présentez le projet en réunion du conseil municipal.

2. Préparer

- Obtenez un accord de principe de la part de l'ensemble des personnes contactées.
- Organisez des réunions de travail avec les enseignants concernés et la personne qui a accepté de témoigner.
- Convenez d'une date pour organiser la venue du témoin dans l'établissement, si possible au moment où les élèves abordent un thème relevant des conflits contemporains (guerre de 1870, conflits mondiaux, guerres de décolonisation, opérations extérieures) avec leurs professeurs.

3. Contribuer

- Assistez au témoignage sur le contexte social et historique: évocation des conditions de vie pendant le conflit (privations, occupation militaire, déportation, exécution des résistants, etc.). L'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) possède des outils pédagogiques et des dispositifs de médiation pour encadrer ces témoignages.
- Facilitez l'échange avec les élèves.

4. Enrichir

- Invitez à la réalisation de travaux par les élèves encadrés par les professeurs: rédaction de textes, production de dessins, qui seront transmis à la personne venue témoigner. Prenez pour cela conseil auprès de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) qui dispose d'une grande expérience en la matière
- Proposez d'organiser une prochaine réunion avec d'autres témoins dans les locaux de la mairie.

- Invitez les jeunes à participer à la cérémonie du 11 Novembre, du 8 Mai ou à une autre journée nationale commémorative, à la suite d'un travail pédagogique en amont. L'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) dispose d'outils pour ce faire.

5. Informer

- Publiez un article rendant compte de l'expérience dans le bulletin municipal.
- Informez la Direction de la mémoire, de la culture et des archives des projets (dpma-bapi.correspondant.fct.intradef.gouv.fr) pour valorisation sur les plans national et interministériel (site Internet, revue *Les Chemins de la mémoire...*).
- Proposez la mise en place d'un partenariat avec les communes voisines et la presse locale pour recueillir et éditer les prochains témoignages.

Ma direction départementale de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) :

Le projet

À l'occasion de la commémoration du 11 Novembre, du 8 Mai ou d'une autre des onze journées nationales commémoratives annuelles, vous souhaitez organiser une commémoration en invitant les jeunes habitants de la commune. L'intention est de mettre l'accent sur la transmission de la mémoire, en rassemblant toutes les générations autour de l'esprit de défense.

Le projet peut être soutenu pédagogiquement et financièrement par la Direction de la mémoire, de la culture et des archives dans le cadre notamment de l'action des trinômes académiques, mais aussi par l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) dans le cadre d'un projet pédagogique porté par une association à destination des jeunes de la commune (dans le cadre non scolaire)

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec les anciens combattants du département, *via* l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG), et les établissements scolaires et agricoles.
- Invitez le journal local à couvrir l'événement.
- Sensibilisez les élèves au travail de mémoire et à la démarche de réflexion sur la mémoire et ses enjeux (mémoire personnelle, familiale, collective, etc.).
- Proposez de faire témoigner des anciens combattants ou des victimes de conflits plus récents dans les classes.
- Invitez des militaires habitant votre commune pour un moment de partage avec les jeunes.
- Publiez un article dans le bulletin municipal.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec la Délégation militaire départementale et le service départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG)
- Prenez contact avec le trinôme académique.
- Contactez les associations d'anciens combattants de votre département *via* l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG).
- Appelez les responsables des établissements scolaires ou agricoles de votre commune pour leur soumettre le projet.

2. Préparer

- Une fois l'adhésion de toutes les personnes contactées obtenue, organisez une réunion pour définir le cadre de la participation des élèves à la cérémonie.
- Envoyez par exemple un carton d'invitation nominatif de la part du maire, pour inviter les élèves à participer à la cérémonie avec leur famille.
- Préparez la participation des jeunes à la cérémonie en proposant un temps pédagogique, notamment autour de la mallette « Explique-moi une cérémonie! » de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG).

3. Contribuer

- Proposez aux jeunes invités de participer : lecture d'un texte, interprétation d'un chant, dépôt de gerbe.
- Organisez la rencontre avec les militaires et les associations d'anciens combattants et de victimes de guerre.

4. Enrichir

- Votre initiative donnera l'occasion d'aborder en classe les thèmes de la guerre de 1914-1918 ou d'un autre conflit contemporain sous un angle différent.

- Facilitez la prise de contact entre les enseignants, les anciens combattants et les élèves.
- Proposez d'inviter les anciens combattants et les victimes de guerre à venir témoigner en classe.
- Proposez aux enseignants de faire participer leurs élèves à un concours scolaire de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) – les petits artistes de la mémoire ou bulles de mémoire – qui permettront d'approfondir cette démarche mémorielle.

5. Informer

- Publiez un ou plusieurs articles dans le bulletin municipal et la presse locale pour rendre compte de la cérémonie.
- Informer la Direction de la mémoire, de la culture et des archives des projets (dpma-bapi.correspondant.fct.intradef.gouv.fr) pour valorisation sur les plans national et interministériel (site Internet, revue *Les Chemins de la mémoire...*).

La liste des 11 journées nationales commémoratives figure en annexe du présent guide.

Le projet

Vous souhaitez organiser une visite sur les plages du Débarquement ou, plus généralement, sur un champ de bataille ou un lieu de mémoire, pour les élèves d'une classe de primaire.

Le projet peut être soutenu pédagogiquement et financièrement par la Direction de la mémoire, de la culture et des archives dans le cadre notamment de l'action des trinômes académiques, ou par l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) si le projet est porté par une association.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec l'établissement scolaire.
- Sollicitez le soutien du délégué militaire départemental et du service de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) de votre département, qui pourra vous orienter sur des lieux de mémoire locaux, sur un des dix Hauts lieux de la mémoire nationale³ ou une des 280 nécropoles nationales dont il a la gestion.
- Réservez un après-midi pour une visite guidée au musée.
- Préparez la visite avec les enseignants, les élèves et des anciens combattants.
- Informez l'équipe du journal local de cette visite.
- Visitez le site historique et/ou le musée.
- Réalisez une exposition à partir des travaux que les élèves auront élaborés après la visite.

- Publiez un article, des textes et des témoignages dans le bulletin municipal.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental pour l'informer du projet, lui demander conseil et solliciter éventuellement son soutien.
- Prenez également contact avec l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) qui vous orientera vers le lieu le plus adapté.
- Prenez contact avec le trinôme académique.
- Prenez contact avec le directeur de l'école primaire et les enseignants, pour exposer et mettre en œuvre le projet.
- Contactez l'office du tourisme afin de réserver un après-midi au musée à proximité du site historique pour effectuer la visite.

2. Préparer

- Demandez l'accord de principe de la part de l'établissement scolaire, de l'office du tourisme et du délégué militaire départemental.
- Assurez-vous de la présence d'un guide ou d'une équipe de médiation dédiée sur place.
- Obtenez les autorisations parentales requises pour organiser cette visite.
- Informez la rédaction du journal local de cette visite et proposez de réaliser un dossier sur les lieux de mémoire.

3. Contribuer

- Assistez à la visite du musée et du site historique avec le guide.
- Participez à l'échange autour des questions que posent les élèves.
- Recueillez la documentation du musée.

4. Enrichir

- Invitez les participants à mettre en valeur la visite grâce aux travaux réalisés par les élèves sur le conflit.

³ La nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette (Pas-de-Calais), la nécropole de Fleury-devant-Douaumont et la Tranchée des baionnettes (Meuse), le Mémorial du débarquement et de la libération en Provence (Var), le mémorial des guerres en Indochine (Var), le Mémorial national de la prison de Montluc (Rhône), le Mémorial des Martyrs de la Déportation (Paris), le Monument aux morts pour la France en opération extérieure (Paris), le Mémorial du Mont-Valérien (Hauts-de-Seine), le Mémorial de la guerre d'Algérie et des combats de Maroc et Tunisie (Paris) et le Centre européen du résistant déporté - ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof (Bas-Rhin).

- Proposez d'exposer les travaux au sein de l'école ou de la mairie.
- Proposez aux enseignants de faire participer les élèves à un concours scolaire de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) dans le prolongement de leur expérience mémorielle

5. Informer

- Publiez un article accompagné de témoignages d'élèves et d'anciens combattants dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la municipalité.
- Publiez les travaux des élèves.
- Sollicitez le journal local pour relater la visite.
- Informez la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (dpma-bapi.correspondant.fct.intradef.gouv.fr) pour valorisation sur les plans national et interministériel (site, revue...).

Présenter une exposition itinérante sur un thème lié à la mémoire

Le projet

Vous souhaitez présenter aux classes de collège et de lycée de votre commune une exposition itinérante sur un thème lié à la mémoire.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec le service départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) qui pourra vous indiquer les expositions pédagogiques et les outils d'accompagnement pédagogiques disponibles au prêt dans son service.
- Préparez le montage de l'exposition et notamment la logistique technique (grilles, structures, salle, etc.).
- Informez le journal local de l'événement.
- Visitez l'exposition.
- Prévoyez une médiation de l'exposition, par un enseignant ou un professionnel de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG).
- Valorisez la visite.
- Prenez des contacts pour un prochain projet.
- Publiez un article dans le bulletin municipal.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec le service départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG).
- Informez-vous sur les expositions disponibles (prêt à titre gracieux à tout établissement d'enseignement, toute association ou toute unité militaire d'expositions pédagogiques sur la mémoire des conflits contemporains - exemples: « Jean Moulin, un héros moderne »; « La citoyenneté »; « Les Juifs de France dans la Shoah »; « La Grande Guerre », « La guerre d'Algérie, histoire commune, mémoires partagées? », « Sport, mémoire et défense », etc.)

- Appelez les responsables des établissements scolaires ou agricoles de la commune pour leur soumettre le projet.

2. Préparer

- Identifiez un programme qui s'inscrit dans le programme scolaire des classes de 3^e au collège et de 1^{re} au lycée, soit dans le cadre des cours d'histoire-géographie, soit dans le cadre de l'éducation morale et civique.
- Sollicitez les compétences des professeurs pour préparer la visite et permettre d'étudier les thématiques sous un angle différent (ex. : rédaction d'une fiche pédagogique guidant les élèves durant le parcours de l'exposition).
- Associez les anciens combattants et victimes de guerre qui pourraient y participer.

3. Contribuer

- Préparez le montage de l'exposition dans une salle communale ou dans l'établissement scolaire retenu.
- Sollicitez un entretien avec la rédaction du journal local pour annoncer l'opération.
- Organisez une inauguration avec le conseil municipal, les responsables associatifs et d'établissements scolaires ou agricoles.
- Visitez l'exposition avec les élèves et le professeur.

4. Enrichir

- Cette initiative permettra de sensibiliser les jeunes aux conflits contemporains.
- Accompagnez la réalisation de travaux pédagogiques en classe, qui permettent de consolider les bases théoriques enseignées par les professeurs et d'avoir une approche plus concrète de l'histoire.
- Encouragez les jeunes à monter une autre exposition dans la commune voisine ou à participer à un concours scolaire de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) sur la base de cette première expérience.

5. Informer

- Présentez les travaux réalisés par les élèves dans le *hall* de la mairie ou dans l'établissement scolaire ou agricole.
- Publiez un article dans le bulletin municipal et une brève ou un dossier spécial sur le site Internet de la commune.
- Informez la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (dpma-bapi.correspondant.fct.intradef.gouv.fr) pour valorisation sur les plans national et interministériel (site, revue...)

Élaborer un projet pédagogique avec un établissement scolaire ou agricole à partir du monument aux morts

Le projet

Vous souhaitez amener des jeunes à réaliser un travail pédagogique sur les combattants de la Première ou de la Seconde Guerre mondiale, des guerres de décolonisation ou des opérations extérieures. À partir du monument aux morts, vous voulez les inviter à rédiger la biographie d'un combattant.

Le projet peut aussi être mené à partir de tout autre lieu de mémoire et peut être enrichi par une offre pédagogique dense.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec un établissement scolaire ou agricole, les associations d'anciens combattants et le service de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) de votre département.
- Rencontrez les professeurs.
- Contribuez à la mise en valeur des travaux réalisés par les élèves.
- Proposez un nouveau projet pour faire témoigner des anciens combattants et faire participer des jeunes aux cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre.
- Informez sur le projet et les travaux *via* le bulletin municipal et la presse locale.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec les responsables d'un établissement scolaire ou agricole (collège, lycée) pour leur soumettre le projet.
- Contactez le service de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) et les associations d'anciens combattants de votre département susceptibles d'apporter leur soutien aux élèves: contacts avec les descendants, témoignages, fonds documentaires, etc.
- Rencontrez les professeurs.

2. Préparer

- Retenez un thème inscrit dans le programme scolaire d'Histoire.
- Choisissez un nom sur le monument de la commune.
- Invitez les jeunes à chercher des témoignages, des documents dans leur environnement local et familial (photographies, dessins, cartes postales).

3. Contribuer

- Encouragez la réalisation des travaux par les jeunes, encadrés par leurs professeurs: biographie, chronologie, arbre généalogique. Exemples: présentation de la famille de la personne choisie (parents, situation matrimoniale, enfants...), de son environnement (lieux d'habitation, caractéristiques de la commune à l'époque...), de son parcours scolaire et professionnel, etc. Informations sur les conditions de son départ à la guerre, sa vie pendant le conflit, les combats auxquels il a participé, son rôle au sein de son unité et les conditions de son décès.
- Invitez des anciens combattants à venir témoigner.

4. Enrichir

- Un recueil de l'ensemble des travaux peut être réalisé.
- Partagez l'expérience avec les autres communes du département intéressées pour la conduite d'un projet similaire.
- Proposez un nouveau projet pour faire témoigner des anciens combattants sur d'autres périodes historiques et faire participer les jeunes aux cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre, notamment la participation aux concours scolaires de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG).

5. Informer

- Publiez un article dans le bulletin municipal, illustré par les travaux réalisés.
- Présentez les travaux lors d'une cérémonie aux monuments aux morts et distribuez le recueil édité.
- Informez la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (dpma-bapi.correspondant.fct.intraderf.gouv.fr) pour valorisation sur les plans national et interministériel (site, revue...).



Sensibiliser les jeunes générations à l'action du Bleuet de France

4.6

Le projet

Vous souhaitez associer concrètement les jeunes générations au souvenir de l'ensemble des conflits armés impliquant la France et à l'aide aux combattants d'hier et d'aujourd'hui, aux blessés, à leur famille, aux pupilles de la Nation, aux victimes de guerre et de terrorisme.

Auparavant rattaché à l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG), le Bleuet de France est désormais un fonds de dotation depuis le 1^{er} janvier 2023. Cette structure vous permettra désormais d'organiser des collectes sur la voie publique ou toute autre action impliquant le Bleuet de France, y compris en dehors des dates des cérémonies officielles.

Vous pourrez également, par des actions à destination de la jeunesse, mieux faire connaître le

Bleuet de France, mieux expliquer son histoire et ce qu'il représente pour le soutien à nos blessés et leurs familles comme aux victimes d'actes de terrorisme.

1. L'organisation de vos actions de collecte ou de connaissance du Bleuet

Un site du Bleuet de France est désormais en ligne et vous apporte toutes les informations nécessaires à la mise en place de vos actions (<https://www.bleuetdefrance.fr/>).

2. Mécénat

Le mécénat d'entreprise pour la Fondation du Bleuet de France est une opportunité de faire une différence en mettant à profit des ressources professionnelles pour venir en aide aux victimes directes et indirectes des conflits. Cette nouvelle fondation a besoin de vous pour identifier et convaincre des mécènes de s'engager pour le Bleuet, partout sur notre territoire.



Annexes

5

19 mars:

journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Dernier dimanche d'avril:

journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation.

8 mai:

commémoration de la victoire de 1945.

Deuxième dimanche de mai:

fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme.

27 mai:

journée nationale de la Résistance.

8 juin:

journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine.

18 juin:

journée nationale commémorative de l'appel du général de Gaulle, le 18 juin 1940, à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi.

16 juillet si c'est un dimanche, ou le dimanche qui suit:

journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « Justes » de France.

25 septembre:

hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives.

11 novembre:

commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 et hommage rendu à tous les morts pour la France.

5 décembre:

journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

À HAUTEUR D'HOMME

- 273 000 effectifs au ministère des Armées: 211 000 militaires, 62 000 civils.
- 22 % de femmes, soit la 1^{re} armée féminisée en Europe et la 4^e au monde.
- L'un des premiers recruteurs de l'État avec 29 700 recrutements en 2023.
- 1 500 créations nettes de postes en 2023 dans des domaines prioritaires et stratégiques comme le renseignement ou la cyberdéfense.
- 40 000 réservistes opérationnels sous contrat.

ENGAGÉ POUR LA DÉFENSE DE LA FRANCE ET DES FRANÇAIS

En permanence, 24 heures sur 24, environ 30 000 militaires sont engagés aujourd'hui en opération ou en mission opérationnelle.

Consultez le site des opérations pour visualiser la carte <https://www.defense.gouv.fr/operations/operations>

UNE LPM RESPECTÉE RÉPONDANT PLEINEMENT AUX BESOINS DU MINISTÈRE DES ARMÉES DANS UN CONTEXTE STRATÉGIQUE NOUVEAU

- 197 Md€ octroyés à la défense sur la période de la Loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025.
- Un budget en augmentation de 11,6 Md€, soit + 36 % depuis 2017 avec une hausse historique de 3 Md€ pour 2023.
- 119 M€ en 2023, dédiés au plan Famille afin d'améliorer les conditions de vie du personnel militaire et civil et de leurs familles.
- 417 M€ de budget pour la Nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM).

ACTEUR ÉCONOMIQUE MAJEUR

1^{er} acheteur de l'État, le ministère des Armées consacre près de 14 % de son budget à des achats directs auprès de quelque 26 000 Petites et moyennes entreprises (PME) et Entreprises de taille intermédiaire (ETI), qui sont autant de fournisseurs directs.

TOURNÉ VERS LA JEUNESSE

- Entre 11 000 et 13 000 jeunes effectuent chaque année une période militaire d'initiation ou de perfectionnement dans l'une des trois armées.
- 920 000 jeunes ont réalisé leur Journée défense et citoyenneté en 2021 (880 000 en métropole et 40 000 Outre-mer).
- 32 000 jeunes ont participé aux journées de défense et mémoire en 2022.

2^E ACTEUR CULTUREL ET 1^{ER} ACTEUR MÉMORIEL DE L'ÉTAT

Une vingtaine de musées, plus de 150 monuments classés, des millions de photos, plus de 20 000 films d'archives couvrant quatre siècles d'Histoire; 10 hauts lieux de la mémoire nationale et de nombreux lieux de commémoration et de transmission de la mémoire combattante.

UN MINISTÈRE ATTACHÉ À L'ÉCOLOGIE

- 1^{er} propriétaire foncier de l'État avec 80 000 hectares de forêts ainsi protégés avec l'Office national des forêts et 702 projets de rénovation d'infrastructures.
- 500 millions d'euros de 2020 à 2026 pour réduire la consommation énergétique de ses bases de défense.
- 200 000 hectares de terrain faisant l'objet d'une protection au titre de la biodiversité.

Région Île-de-France et Picardie

- CSNJ Paris (départements 75, 77, 93, 94, St-Pierre-et-Miquelon)
- CSNJ Versailles (départements 78, 91, 92, 95)
- CSNJ Creil (départements 02, 60, 80)

Région Sud-Ouest

- CSNJ Bordeaux (départements 33, 47)
- CSNJ Limoges (départements 19, 23, 24, 87)
- CSNJ Pau (départements 40, 64, 65, 32)
- CSNJ Poitiers (départements 16, 17, 79, 86)
- CSNJ Toulouse (départements 09, 12, 31, 46, 81, 82)
- CSNJ Perpignan (départements 11, 34, 66)

Région Sud-Est

- CSNJ Clermont-Ferrand (départements 03, 15, 43, 63)
- CSNJ Lyon (départements 01, 26, 42, 69)
- CSNJ Marseille (départements 04, 05, 13)
- CSNJ Nice (départements 06, 83, 20)
- CSNJ Nîmes (départements 07, 30, 48, 84)
- CSNJ Vercors-Grenoble (départements 38, 73, 74)

Région Nord-Est

- CSNJ Châlons-en-Champagne (départements 08, 10, 51, 52)
- CSNJ Dijon (départements 21, 58, 71, 89)
- CSNJ Besançon (départements 25, 39, 70, 90)
- CSNJ Nancy (départements 54, 55, 57, 88)
- CSNJ Strasbourg (départements 67, 68)
- CSNJ Lille (départements 59, 62)

Région Nord-Ouest

- CSNJ Angers (départements 37, 49, 72, 85)
- CSNJ Caen (départements 14, 50, 61)
- CSNJ Orléans (départements 18, 36, 41, 45)
- CSNJ Brest (départements 22, 29 et 56)
- CSNJ Rennes (départements 35, 44, 53)
- CSNJ Rouen (départements 27, 28, 76)

Outre-mer

- CSNJ de Guadeloupe
- CSNJ de Guyane
- CSNJ de Martinique
- CSNJ en Nouvelle-Calédonie
- CSNJ de la Polynésie française
- CSNJ de la Réunion/Mayotte

S'INFORMER

Consultez la page Correspondant défense
sur le site du ministère des Armées:

www.defense.gouv.fr/correspondants-defense

PARTAGER SON EXPÉRIENCE

Envoyez vos analyses, remarques,
demandes et témoignages:

correspondant.defense@dicod.defense.gouv.fr

Crédits photos:

page 3: ministère des Armées,
page 5: © SCH Christian HAMILCARO/DICoD/ministère des Armées, page 9: © Florian SZYJKA/DICoD/ministère
des Armées, page 15: © Florian SZYJKA/DICoD/ministère des Armées,
page 21: © Florian SZYJKA/DICoD/ministère des Armées, page 23: © Florian SZYJKA/ministère des Armées,
page 29: © Présidence de la République

Réalisé dans le respect des protocoles sanitaires. Continuons de respecter les gestes barrières.
Continuons de porter un masque partout où il est recommandé par les autorités scientifiques.



Retrouvez-nous sur www.defense.gouv.fr